

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1686 - 14 mai 1992 - 7 F

D 1686 MEXIQUE: LA RÉFORME DE LA CONSTITUTION ET L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Le Mexique est actuellement en pleine mutation structurelle économique et politiquement. Du point de vue économique, le pays s'appête à signer un traité de libre échange le liant aux Etats-Unis et au Canada (cf. DIAL D 1593); l'opération est d'envergure puisqu'il s'agit ni plus ni moins de l'intégration du Mexique au bloc économique d'Amérique du nord capable de se mesurer à la Communauté économique européenne et au Japon. Du point de vue politique, l'introduction du pluripartisme, face au monopole traditionnel du Parti révolutionnaire institutionnel, ne peut qu'être bénéfique à une vie nationale politiquement sclérosée (cf. DIAL D 1196). C'est dans ce cadre de mutation qu'est venue se greffer la question de la reconnaissance constitutionnelle de l'Eglise catholique, paradoxalement inexistante juridiquement (cf. DIAL D 1492) et très présente culturellement et socialement (cf. DIAL D 1653).

La réforme de la Constitution est donc à l'ordre du jour en plusieurs domaines. Pour l'Eglise catholique, le débat interne vient de connaître un subit accès de fièvre. En effet, un document sur la question, à usage interne des supérieurs majeurs des religieux et daté du 10 janvier 1992 mais inopportunément publié dans la presse le 2 février, a provoqué une sévère réplique de la Conférence de l'épiscopat mexicain dans la presse du 14 février. Dossier ci-dessous.

Note DIAL

1. Communiqué du président de la Conférence des instituts religieux du Mexique (CIRM) adressé aux supérieurs majeurs des religieux et religieuses du Mexique sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat (10 janvier 1992)

Dans la situation actuelle d'une "certaine reconnaissance" de l'Eglise catholique (de la hiérarchie?) par l'Etat, il nous semble très important d'exprimer notre point de vue afin, dans la mesure du possible, de faire obstacle aux risques graves que comporte une telle décision.

1. La situation actuelle

En raison de la très grave crise économique que traverse notre pays, la seule issue retenue a été l'ouverture à l'investissement étranger et au commerce international (traité de libre échange) (1). Cette ouverture à la modernité exigera des changements importants dans la Constitution et la vie nationale:

1) Une nouvelle économie favorisant les chefs d'entreprise (on parle de "solidarité" des entrepreneurs) et ayant des répercussions négatives au niveau des ouvriers, répercussions que nous pouvons déjà mesurer.

2) Une nouvelle technologie agricole (étrangère pour une bonne part) avec une privatisation rurale au détriment des paysans salariés et des nouveaux migrants vers les villes. Un pas probablement nécessaire, mais qui augmente la précarité de la situation des paysans.

D 1686-1/7

3) Un nouveau modèle éducatif, étant donné que l'éducation gratuite se solde par une dépense insupportable dans un Etat en crise économique. Une éducation qui accentuera la sélection et donc le risque accru de marginalisation de beaucoup.

Le Mexique se doit de changer s'il veut échanger avec le reste du monde. Mais comment changer sans perdre les racines de sa culture? Comment se moderniser sur le plan national et populaire? Comment entrer dans le néo-libéralisme et "travailler en faveur de ceux qui ont moins"?

2. Les politiques gouvernementales

Sur cette question fondamentale de la **conciliation entre le modèle néo-capitaliste et la justice sociale**, il semble bien difficile de trouver une réponse opérationnelle et convaincante, surtout quand on voit le gouvernement mexicain être porteur d'une ambiguïté désespérante - c'est le moins qu'on puisse dire - dans la marche vers la démocratie.

Ce qu'on distingue par contre clairement, c'est ceci:

- un appareil législatif - le Congrès de l'Union - qui accélère les propositions de changements constitutionnels dans le sens de la modernisation;
- un appareil parfaitement opérationnel - "Solidarité" - et qui s'emploie à désamorcer le danger des organisations indépendantes de base;
- un appareil lucratif et bien disposé, à savoir l'entreprise privée;
- et un appareil culturel efficace, allié nécessaire disposant d'une autorité morale parmi le peuple, pour contrôler les risques d'explosions sociales dans les milieux populaires à la campagne, dans les écoles et dans les usines; et pour favoriser l'ouverture de la politique mexicaine à la nouvelle économie internationale. Dans la société néo-libérale du monde actuel, le correctif d'éthique sociale s'amenuise de plus en plus. Il en résulte pour elle que ce sont les Eglises qui constituent l'allié privilégié pour une proposition d'éthique que le discours séculariste éculé est aujourd'hui incapable d'offrir. Et comme le suggère l'aile la plus néoconservatrice du capitalisme nord-américain, c'est l'Eglise catholique qui est cet allié privilégié (cf. R.J. Neuhaus, *The Catholic Moment*, p. 283).

Le libéralisme mexicain a accepté une liberté religieuse au niveau de la conscience, de l'individu voire même des groupes, à la condition qu'elle ne sorte jamais des limites de l'espace sacré ni ne pénètre dans la vie publique du pays (tout ce qui est dénonciation d'injustices est considéré comme "politique"). L'Eglise catholique a entendu la liberté religieuse comme l'opposé absolu du libéralisme.

Il faut dire également que ce qui retient le plus l'attention dans toute cette restructuration des rapports entre l'Etat et les Eglises, c'est que le concept d'une Eglise exclusivement cléricale soit seul utilisé par un libéralisme hérité du siècle passé. Ce n'est guère étonnant de la part du monde libéral aux relents anticléricaux - celui de la Constitution - ou du monde néo-libéral dont le IIIe rapport est le reflet. Mais c'est très regrettable quand, parfois, ce concept est véhiculé à l'intérieur même de l'Eglise catholique.

L'Etat, moins producteur et davantage recteur, est favorable au courant général d'urgente privatisation pour permettre de sceller le Traité de libre échange. Il importe donc d'aller très vite. Privatisation de l'entreprise, doublée d'un rapprochement entre l'Etat et l'Eglise, sans oublier les syndicats. Privatisation du secteur agricole de façon à favoriser par la propriété privée l'introduction des technologies nouvelles, même au prix de la disparition - plus par idéologie que par souci d'efficacité - de la propriété communale (2). Privatisation de l'éducation, vu que l'éducation publique est une charge trop lourde.

3. L'attitude de la hiérarchie catholique

La hiérarchie catholique est enthousiaste devant la reconnaissance de la personnalité juridique de l'Eglise, réclamée à juste titre. On dit cependant que rien ne va changer structurellement, si ce n'est favoriser l'expédition d'affaires courantes (comme le passage de l'union libre au mariage formel), **alors que plus que jamais ce sont des structures plus profondes qui vont être touchées et changées.** Il semble qu'on ne se rende pas suffisamment compte du **coût pastoral élevé** que l'Eglise devra payer dans la conjoncture actuelle:

- à l'extérieur, le renforcement du prestige international du régime politique mexicain;

- à l'intérieur une "privatisation" accrue de l'Eglise (en raison de l'étouffement qui est la pratique propre de l'idéologie libérale); son inféodation aux élites du monde patronal et l'abandon consécutif des ouvriers et des paysans, son confinement à l'éducation privée -privilégiée - qui l'amènera à négocier au maximum avec le gouvernement au profit des deux parties, au risque de l'abandon de sa mission évangélique dans l'éducation publique et dans les classes sociales pauvres auxquelles elle se doit de façon privilégiée; au risque également de renoncer pratiquement à soutenir le droit des parents à choisir librement, conformément à la pensée catholique, le genre d'éducation qu'ils veulent pour leurs enfants, y compris l'éducation religieuse. Ce droit des parents à l'éducation, contre l'autoritarisme d'Etat, fait partie de la Déclaration universelle des droits de l'homme: "*Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants*" (Art. 26,3).

Face à une revendication parfaitement justifiée comme l'est la reconnaissance constitutionnelle, l'Eglise catholique court donc le risque de se couler trop facilement dans le processus de privatisation des forces vives de la nation et dans une nouvelle privatisation de sa propre mission en l'aliénant au milieu social le plus riche et le plus favorisé du Mexique, en échange d'avantages tels que les écoles privées, dût-elle payer des impôts, mais au prix de l'abandon des classes sociales majoritaires et pauvres du peuple de Dieu.

Un tel mouvement de privatisation ne pourra qu'accentuer la déformation déjà réelle de l'Eglise catholique du Mexique quand elle cède et continue de céder aux pressions libérales, ce qui est en complet désaccord avec la recommandation du pape aux évêques mexicains: "*L'Eglise catholique du Mexique doit participer à la vie publique et ne pas restreindre sa mission à la seule sphère privée des fidèles*" (24 février 1990). Avec la privatisation actuelle, il y a danger de voir la hiérarchie et le reste du peuple de Dieu ne plus accompagner les ouvriers et les paysans, ni non plus les groupes sociaux moins favorisés qui sont à soutenir dans leurs justes revendications. Le projet d'une pastorale publique (qui n'est pas synonyme de politique de parti) au Mexique serait alors fortement ramené à une nouvelle privatisation de l'Eglise, c'est-à-dire une Eglise à l'impact social moindre que l'Eglise antérieure qui, en dépit de sa non reconnaissance juridique, jouissait cependant de fait d'une liberté exceptionnelle.

C'est pourquoi l'Eglise catholique va se heurter à une sérieuse difficulté: **dans une pastorale prioritairement publique, faire que la dimension prophétique de sa mission d'annonce <de l'Evangile> et de dénonciation <de l'injustice> soit compatible avec l'exigence néo-libérale de privatisations généralisées.**

A l'occasion de la visite chaleureuse du président de la République au Vatican, cette année, le pape Jean-Paul II avait déclaré: "*Je fais des vœux pour que les aspects positifs qui se présentent en la matière se développent et se renforcent ultérieurement dans le nécessaire cadre de liberté effective et légale demandé par l'Eglise pour remplir convenablement sa mission d'évangélisation.*"

Ce disant, le pape a ruiné tout espoir libéral de rétablir des relations avec le Vatican en tant qu'Etat, sans devoir reconnaître l'état de droit des Eglises dans la Constitution. Il y avait eu effectivement un plan récent en ce sens, approuvé par quelques évêques. La reconnaissance de la liberté religieuse suppose la reconnaissance par l'Etat séculier de la personnalité juridique des Eglises - puisqu'on ne peut passer contrat avec quelqu'un qui n'existe pas - tel du moins que le reconnaît l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme: le droit à la liberté religieuse implique *"la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites"*.

L'Eglise post-conciliaire s'est libérée de la privatisation que le libéralisme lui avait imposée. Elle est convaincue de la **nécessaire dé-privatisation de la foi pour pouvoir annoncer l'Evangile** non seulement à chacune des personnes mais aussi à la société dans ses structures et dans sa culture. L'Evangile vise à une société nouvelle instaurant dès maintenant et pas seulement à la fin des temps le Royaume de Dieu dans la fraternité et la justice.

L'Eglise post-conciliaire se définit comme peuple de Dieu. Celui-ci comprend la hiérarchie et l'ensemble du peuple de Dieu. L'Eglise catholique est certainement hiérarchique, mais la hiérarchie n'est pas toute l'Eglise.

4. Conclusions

1) Inscrire dans la Constitution l'état de droit pour la liberté religieuse des Eglises au Mexique est un acquis ambivalent. D'un côté, c'est un bien évident que de rendre aux Eglises leur état de droit. De l'autre, il faut vérifier si, dans les circonstances actuelles, cet acquis est bénéfique aux Eglises ou non.

2) Il est douloureux de constater que la hiérarchie catholique donne l'impression d'avoir peu tenu compte du reste des catholiques, ni pour vérifier si ces nouvelles relations avec l'Etat vont être bénéfiques pour le peuple, ni pour demander leur opinion. Tout s'est passé au sommet. Même si le gouvernement procède à des sondages d'opinion, ce n'est qu'avec la hiérarchie qu'il discute de ses rapports à l'Eglise. Il semble que certains évêques soient d'accord avec ce genre de démarche.

3) Au titre d'un premier bilan, il faudrait faire une distinction entre la hiérarchie (avec l'ensemble du clergé) et le reste du peuple de Dieu. Pour le clergé mexicain, l'établissement de rapports avec l'Etat peut être bénéfique pour ses intérêts immédiats, pour ses "oeuvres" spécifiques telles que collèges et universités privées, ainsi que pour sa pastorale de la sphère privée des groupes de pouvoir. Mais cela le conduira facilement à négliger la pastorale des masses dans tous les secteurs de base de la vie publique. L'aspect culturel est certes important, mais tous les autres aspects qui touchent à l'homme touchent aussi au Christ.

4) Pour le reste du peuple de Dieu, l'établissement de relations avec l'Etat aura des effets hautement dangereux, car il sera davantage marginalisé et fragilisé par une hiérarchie contrainte de "privatiser" à nouveau son action en la concentrant sur les élites de la culture néo-capitaliste. La pastorale publique des masses, la croissance des communautés, la promotion de la justice, la formation des agents laïcs de pastorale, la présence aux pauvres, aux paysans et aux ouvriers auront tendance à s'estomper.

5) D'un point de vue global, l'établissement de rapports entre l'Eglise et l'Etat tels qu'ils se dessinent enlèvera toute liberté au reste de l'Eglise. Il permettra d'en faire plus facilement une Eglise docile et soumise, sans liberté d'être une instance critique du pouvoir de la société, de l'Etat et du monde

moderne. Il lui rendra plus difficile la possibilité d'être une Eglise proche des pauvres qui, à partir d'eux, annonce la Bonne Nouvelle dans son intégralité.

6) Considérant le problème des rapports entre l'Eglise et l'Etat sous l'angle des structures nationales actuelles, nous concluons par cette affirmation que, **ce qui est en jeu, c'est le choix en faveur de la justice et des pauvres, c'est la liberté prophétique de l'Eglise dans son ensemble, et c'est l'exercice d'une pastorale publique d'évangélisation.**

José Morales Orozco, SJ
président

2. Communiqué du conseil de présidence de la Conférence de l'épiscopat mexicain (13 février 1992) suite au communiqué de la Conférence des religieux sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat

A la date du 10 janvier de l'année en cours, la présidence de la Conférence des instituts religieux du Mexique (CIRM) a envoyé un communiqué à tous les supérieurs et supérieures majeurs des religieux et religieuses du pays commentant les "réformes constitutionnelles" et l'action de la hiérarchie catholique en la matière. Ce communiqué a été transmis à la presse le 2 février dernier.

Dans ce commentaire la direction de la CIRM affirme que les réformes constitutionnelles sont nocives pour le Mexique, en particulier pour les plus pauvres; que nous, évêques, n'avons pas été à la hauteur de notre mission car nous avons permis que l'Eglise soit rendue muette, réduite à la simple fonction de légitimation du régime actuel, dénuée de toute conscience critique et "privatisée", tout comme le monde agricole, l'entreprise et l'école (sic).

Elle affirme que la reconnaissance de l'Eglise est une possibilité de manipulation de celle-ci comme légitimation éthique, voire même religieuse, du système de gouvernement mexicain qualifiée de "*système politique et économique néo-libéral injuste qui favorise essentiellement le grand capital national et étranger, au détriment surtout des plus pauvres*" (3). Et la présidence de la CIRM laisse entendre que cela ne serait pas arrivé s'il y avait eu un dialogue et la participation du peuple de Dieu et des religieux. Elle regrette donc que le mouvement de reconnaissance juridique de l'Eglise ait été mené "*au sommet entre le gouvernement et l'épiscopat*" (cf. note 3).

Nous estimons que le communiqué de la direction de la CIRM est faux, injuste et calomnieux. Aussi, en notre qualité de pasteurs de l'Eglise catholique au Mexique ayant pour obligation de guider le peuple de Dieu qui nous a été confié, nous voyons-nous dans la pénible obligation de démentir la présidence de la CIRM pour sa mauvaise information et les mauvais critères qu'elle a proposés aux religieux et au grand public en général.

Nous réaffirmons notre choix prioritaire des pauvres et nous affirmons que les réformes constitutionnelles, loin de contrecarrer cet engagement, le facilitent puisque la liberté religieuse nous ouvre les espaces nécessaires de liberté d'annonce de l'Evangile et de dénonciation des injustices qui se commettent, spécialement à l'encontre des plus désemparés. Notre intégration juridique à la vie du pays nous ouvre des chemins d'espérance pour un travail, en union avec tous, en faveur de la justice et de la fraternité.

Nous pensons que la solution des problèmes du Mexique ne se trouve certainement pas dans l'utilisation des postulats des idéologies du conflit, de la violence et de l'affrontement, mais dans le cadre de la liberté, de la participation et la solidarité de tous les Mexicains, du respect mutuel et de la complémentarité.

Nous affirmons la vraie séparation entre l'Eglise et l'Etat et l'entière autonomie de l'une et de l'autre dans leurs domaines propres, sans cléricisme ni césaropapisme. Notre désir sincère est d'avoir des rapports harmonieux dans le sens du bien du peuple mexicain et non de sa destruction, sans jamais abdiquer de notre mission. Nous voulons être, dans notre peuple, un instrument de réconciliation car c'est de cette réconciliation entre Mexicains que doivent jaillir la force et la lumière pour le combat contre les injustices faisant obstacle à la paix dans la société.

La présidence de la CIRM qualifie le gouvernement mexicain de "*système néo-libéral injuste favorable au grand capital national et étranger au détriment des plus pauvres*" (cf. note 3). Forte de cette thèse, elle conclut que l'Eglise sera aussi être "privatisée". Quelle absurdité! Le concile Vatican II déclare: "*Ce que l'Eglise désire par-dessus tout, c'est de pouvoir se développer librement, à l'avantage de tous, sous tout régime qui reconnaît les droits fondamentaux de la personne, de la famille, et les impératifs du bien commun*" (GS 42). C'est la raison pour laquelle l'Eglise au Mexique ne renonce pas à juger la réalité mexicaine du point de vue de l'Evangile, mais non en fonction d'idéologies du conflit.

Voilà notre conscience critique: ne pas faire le jeu d'idéologies de gauches ou de droites, mais porter l'éclairage de l'Evangile sur la réalité qui est la nôtre, et montrer au peuple de Dieu et à tous les hommes de bonne volonté comment vivre les préceptes du Seigneur Jésus-Christ en privé et en public, tant dans l'intimité de la conscience et du foyer que dans les structures économiques, sociales, politiques et culturelles dans lesquelles notre patrie est plongée. Cela, nous l'appelons la doctrine sociale de l'Eglise. Notre mission ne consiste pas à exacerber des conflits mais à réconcilier les parties en conflit.

A l'affirmation de la présidence de la CIRM que "*la reconnaissance juridique de l'Eglise a été menée au sommet entre le gouvernement et l'épiscopat sans dialogue ni participation du peuple de Dieu et des religieux*" (cf. note 3), nous nous permettons de répondre tout d'abord que la reconnaissance des droits de l'homme, parmi lesquels se trouve en premier lieu la liberté religieuse, ne fait pas l'objet de référendums, et cela d'autant plus que la liberté religieuse est déjà reconnue comme droit dans la plupart des constitutions des pays civilisés du monde et qu'elle est solennellement reconnue comme telle dans des documents internationaux. C'est sans doute pour cette raison qu'il n'y a jamais eu de **dialogue officiel** entre l'Eglise (évêques, prêtres, religieux et fidèles laïcs) et le gouvernement du Mexique. Ce qu'il y a eu, par contre, c'est un **dialogue non officiel**, pour ce qui concerne les évêques du Mexique dans une période antérieure, puisqu'en janvier 1985 nous avons consacré notre assemblée plénière à une étude sérieuse du thème "*La société civile et la société religieuse, engagement réciproque au service de l'homme et pour le bien du pays*". A cette assemblée, nous avons reçu l'aide d'experts laïcs et religieux pour notre réflexion. Il y a eu également dans la presse nationale un **forum** sur le thème de la liberté religieuse. Des échanges privés ont eu lieu entre certaines instances gouvernementales, le conseil de présidence et le conseil permanent de la Conférence de l'épiscopat mexicain, et la Délégation apostolique, toujours avec l'accord de chacun des évêques. Cet échange privé (**dialogue privé**) s'est également produit entre des instances gouvernementales, quelques groupes de supérieurs majeurs des religieux et des laïcs compétents. D'après ce que nous savons, le président de la CIRM en personne et quelques-uns de ses conseillers ont participé à ces dialogues, sans oublier que le président de la CIRM en fonction est toujours invité à nos assemblées plénières au cours desquelles était évidemment abordé le sujet du possible changement de "*cadre juridique*" pour l'Eglise dans la Constitution.

Dans le dialogue non officiel, mais évangélique, le rôle de la hiérarchie a consisté à oeuvrer en faveur d'une reconnaissance de la personnalité juridique de

toute l'Eglise au Mexique, mieux de toutes les Eglises au Mexique, sans demander ni privilèges ni prébendes et encore moins compromettre son identité et sa mission. Aussi jugeons-nous qu'il n'y a aucun "coût élevé" à payer pour cette reconnaissance. Puisque nous n'avons en rien négocié la liberté de l'Eglise, nous voyons d'un bon oeil le fait qu'elle ait été reconnue.

C'est pourquoi, dans notre **déclaration publique** datée du 25 décembre 1991 sur "le nouveau cadre légal de notre Constitution", nous avons écrit: *"Nous savons que ce n'est pas encore l'étape finale, mais seulement une nouvelle étape dans l'histoire de l'Eglise au Mexique. La séparation de l'Eglise et de l'Etat doit permettre à l'Eglise de remplir la mission qui lui est propre, sans l'empêcher d'être une instance critique dans l'ordre moral."*

Nous reconnaissons la haute valeur des religieux et des religieuses dans le pays et les inappréciables services que tant d'entre eux et d'entre elles rendent à l'Eglise au Mexique. Nous connaissons l'inébranlable loyauté et respect des religieux mexicains envers leurs évêques, successeurs des Apôtres. Aussi regrettons-nous d'autant plus le contenu du **communiqué** de la présidence de la CIRM auquel nous nous sommes référés et qui se révèle être un classique **magistère parallèle**. A ce sujet, il convient de rappeler les paroles du pape Jean-Paul II dans sa lettre apostolique aux religieux et religieuses d'Amérique latine à l'occasion du 5ème centenaire de l'évangélisation du Nouveau-Monde: *"Ce serait aller contre la nature même de l'Eglise et de la vie consacrée que de revendiquer, de la part des religieux et de leurs institutions, une sorte de parallélisme qui se traduirait par une pastorale ou un magistère parallèles" (n° 22).*

La pluralité d'opinions est légitime dans l'Eglise pour l'élargir et la renouveler. C'est à cela que contribue le charisme religieux, parmi les divers dons et charismes de l'Esprit. Mais nous devons toujours rappeler que le charisme religieux doit par-dessus tout construire l'unité de l'Eglise, unité qui est une convergence de diversités et non leur contradiction. C'est le même Esprit-Saint qui a placé les évêques à la tête des ouailles du Seigneur pour les faire paître et unifier ainsi l'oeuvre ecclésiale de l'amour dans chacune des situations historiques.

Nous demandons au Seigneur de l'histoire de nous assister de son Esprit pour que nous parvenions à une plus grande unité dans notre patrie, de sorte que l'Eglise, corps du Christ, soit toujours "signe et instrument d'unité".

En communion de prières avec Sainte Marie de Guadalupe, mère de l'Eglise.

México, le 13 février 1992

(Signé par les six évêques de la présidence de l'épiscopat, par le président de la Commission doctrinale, et par les deux évêques de la Commission pour les instituts de vie consacrée)

(1) L'année 1991 a vu se dérouler d'intenses négociations en vue d'un traité de libre échange entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada, pour une harmonisation commerciale à l'échelle de toute l'Amérique du nord (NdT). (2) "Ejido": terres indivises exploitées communautairement sous contrôle de l'Etat (NdT). (3) Cette citation est extraite, non pas du communiqué incriminé qui ne la comporte pas, mais de la lettre d'accompagnement du communiqué adressée "à tous les supérieurs et supérieures majeurs" (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine: 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

D 1686-7/7